



2022

COMMENT CRÉER SON ORGANISME DE FORMATION

SOMMAIRE

- 01** Introduction
- 02** Déclaration d'activité
- 03** Certification Qualiopi
- 04** Contacts

1. INTRODUCTION

Les démarches administratives pour créer un organisme de formation en France peuvent paraître nombreuses et compliquées.

En réalité, créer son organisme de formation est très accessible lorsqu'on a les bons outils et que l'on sait quelles sont les différentes étapes à suivre.

C'est pour cette raison que nous vous mettons à disposition ce petit guide. N'hésitez-pas à nous contacter par téléphone au **06 46 86 36 95** ou par mail à maxime@certiforma.fr si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions.

2. DÉCLARATION D'ACTIVITÉ

▶ **Étape 1 - Premiers pas sur la plateforme**

<https://mesdemarches.emploi.gouv.fr/portail/inscription/#createForToken/https%3a%2f%2fmesdemarches.emploi.gouv.fr%2fportail%2fservices%2f>

Cliquez sur le lien ci-dessus. Renseignez le numéro SIRET de votre entreprise puis sélectionnez-la grâce à la petite loupe.

Si vous ne retrouvez plus votre SIRET, vous pouvez faire une recherche directement sur le site <https://www.societe.com> en rentrant le nom de votre entreprise.

▶ **Étape 2 - Créez votre compte**

Remplissez les champs ci-dessous :

- Adresse mail
- Mot de passe
- Civilité
- Nom de Famille
- Prénom
- Numéro de téléphone (optionnel)

Un lien d'activation de votre compte vous sera envoyé sur l'adresse mail renseignée. Rendez-vous dans votre boîte de réception afin d'activer votre compte, via le lien que vous aurez reçu. Vous pouvez ensuite accéder au portail.

Le lien vous renvoie à la toute première page, où il vous faut vous connecter via l'adresse mail et le mot de passe que vous avez choisi au préalable.

2. DÉCLARATION D'ACTIVITÉ

▶ *Étape 3 - Mon activité formation*

Début du process de création de votre organisme

Saisissez la D.A = Déclaration d'Activité

Ensuite vous n'aurez plus qu'à renseigner les informations suivantes :

- Siège social de votre futur Organisme de Formation
- 5 derniers chiffres de votre numéro SIRET
- Code NAF

Vous pouvez ensuite ajouter le justificatif d'attribution du numéro SIRET en attachant le KBIS de votre société, ou en choisissant l'option « parcourir » afin de le sélectionner vous-même dans votre ordinateur.

- Adresse
- Numéro de téléphone
- Email

▶ *Étape 4 - Contrat ou convention de formation*

Informations à renseigner :

- Date de signature du 1er contrat ou de la 1ère convention
- Dates du 1er exercice comptable (il vous est possible de choisir une date supérieure à 12 mois pour votre premier exercice)
- Activité principale de votre futur Organisme de Formation

Vous pouvez ensuite joindre votre contrat ou convention de formation. Attention, ces deux documents doivent respecter les mentions obligatoires.

Vous pouvez également ajouter des informations relatives au contenu de vos actions. Nous vous conseillons de joindre par exemple :

- Votre programme de formation
- Une présentation de votre formation
- Une présentation de votre organisme de formation

2. DÉCLARATION D'ACTIVITÉ

▶ **Étape 5 - Statut de société**

En cliquant sur le "?", vous trouverez une liste des statuts juridiques avec les codes correspondant à chacun d'entre eux.

Il vous est possible d'apporter des précisions sur le statut mais cela n'est pas spécialement nécessaire.

▶ **Étape 6 - Formateurs**

Remplissez les champs demandés concernant les formateurs déjà existants au moment de votre demande. Si vous comptez embaucher mais que le formateur ne fait pas encore partie de votre Organisme de Formation, ne le comptabilisez pas. Vous devez spécifier le type de contrat de chacun, s'ils sont en CDD, CDI ou bien s'il s'agit de formateurs occasionnels.

NOTE : Rien n'est figé, il s'agit là de renseignements à but statistiques. Si vous embauchez après le dépôt de dossier, cela n'aura aucune incidence.

Document à joindre :

- Liste de toutes les personnes intervenants dans la formation, avec la mention de leur titre et qualité.

À ce titre vous avez la possibilité de joindre d'autres documents comme :

- Le CV des formateurs
- Des fiches présentation des formateurs. Vous devez faire le lien entre leurs qualités et les formations dispensées.

NOTE : Plus vous fournissez d'informations et joignez des documents explicatifs, plus il sera simple pour l'examineur/rice de votre dossier de vous accorder votre numéro d'activité.

2. DÉCLARATION D'ACTIVITÉ

▶▶ **Étape 7 - Formations dispensées**

Ces informations ne concernent que la 1ère formation dispensée.
Vous devez garder une cohérence les informations que vous inscrivez et celles présentes sur le contrat ou la convention de formation.

▶▶ **Étape 8 - Personne juridique**

- Nom
- Prénom
- Qualité au sein de l'Organisme (à savoir la fonction de direction ou d'administration)
- Bulletin N°3 du casier judiciaire du dirigeant pour les personnes morales ou du déclarant pour les personnes physiques.

NOTE : Le moyen le plus rapide pour obtenir un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) est d'effectuer sa demande sur le site internet du Casier judiciaire national : casier-judiciaire.justice.gouv.fr.

▶▶ **Étape 9 - Signataire**

- Nom
- Prénom
- Date du jour
- Ville dans laquelle vous effectuez cette demande
- Certifié sur l'honneur l'exactitude des infos renseignées

Vous pouvez enfin envoyer votre demande. Une fois le dossier transmis, vous arrivez sur une nouvelle page vous indiquant le statut de votre demande. Par exemple : "En cours d'instruction".

Le délai pour l'obtention de votre NDA peut varier suivant les régions de dépôt. Comptez environ 45 jours pour Paris, 14 jours pour la région Occitane (la durée peut également varier suivant les périodes de l'année).

3. CERTIFICATION QUALIOPi

Vous avez maintenant créé votre organisme de formation. **Et pourquoi est-ce que vous ne feriez pas prendre en charge vos formations par du financement public ?** Cela permettrait à vos clients de mobiliser leur CPF ou leur budget formation.

Qu'est-ce que Qualiopi ?

Obligatoire depuis le 1er janvier 2022

Qualiopi est une marque prouvant la qualité des procédés mis en place par un Organisme de Formation (OF). C'est un label qualité obligatoire pour les OF qui souhaitent bénéficier de financements publics ou mutualisés.

Cette certification Qualiopi est attribuée par des organismes certificateurs reconnus par le **COFRAC** (Comité français d'accréditation) sur la base du référentiel national qualité.

Les démarches pour obtenir Qualiopi

Pour obtenir la certification Qualiopi, vous devez démontrer une démarche qualité répondant aux exigences des 32 indicateurs (au maximum) du référentiel qualité.

Les étapes pour obtenir Qualiopi :

1. Création et mise en oeuvre d'une démarche qualité
2. Sélection d'un organisme certification
3. Obtention d'une date d'audit
4. Passation d'un audit initial

DES QUESTIONS ?

CONTACTEZ-MOI !



maxime@certiforma.fr



06 46 86 36 95



<https://www.certiforma.fr>

